

DELIBERATION N° 1 du 1^{er} FEVRIER 2021

L'An deux mille vingt et un et le premier février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 26 janvier 21

Date d'affichage : 26 janvier 21

Affichage compte-rendu : 8 février 21

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Christophe ULIVIERI.

Membre(s) représenté(s) : M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Jacques NESA, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 6

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Conseil Syndical est invité à voter par chapitre chaque section du Budget primitif proposé pour 2021 en dépenses et en recettes, conforme à l'exemplaire qui lui a été adressé

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre, ci-après :

Les dépenses comportent :

DEPENSES REELLES

Chapitre 011	Charges à caractère général	401 500,00
Chapitre 012	Charges de personnel	1 062 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	34 600,00
Chapitre 66	Charges financières	2 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	40 017,05

DEPENSES D'ORDRES :

Chapitre 023	Virement à la section investissement	25 800,00
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	10 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **1 576 917,05 €**

Les recettes comportent :

RECETTES REELLES

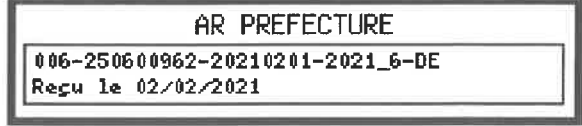
Chapitre 013	Atténuation de charges	500,00
Chapitre 70	Produits des services, du domaine	31 000,00
Chapitre 74	Dotations et participations	1 290 400,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion	100,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	500,00

	TOTAL DES CREDITS VOTES	1 322 500,00
002	Résultat anticipé	254 417,05

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **1 576 917,05 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre ci-après :



Les dépenses comportent

DEPENSES REELLES

Chapitre 16 Emprunts et dettes	-
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	35 800,00 €

TOTAL DES CREDITS VOTES **45 800,00 €**

001 Déficit d'investissement 132 256,91 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **178 056,91 €**

Les recettes comportent :

RECETTES REELLES

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves 142 256,91 €

RECETTES D'ORDRE

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement 25 800,00 €

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre les sections : 10 000,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **178 056,91 €**

Je vous demande de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2021

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 01/02/2021



Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.

Richard GALY

DELIBERATION N° 2 du 1^{er} FEVRIER 2021

L'An deux mille vingt et un et le premier février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 26 janvier 21

Date d'affichage : 26 janvier 21

Affichage compte-rendu : 8 février 21

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Christophe ULIVIERI.

Membre(s) représenté(s) : M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Jacques NESA, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 6

CLES DE RÉPARTITION 2021

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le président expose :

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins N°6, en date du 16 décembre 2015 portant transfert de la promotion des activités éducatives, culturelles, sportives, sociales, de santé et de formation du syndicat mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières au titre des compétences facultatives de la CA Cannes Pays de Lérins,

Conformément aux statuts régissant le Syndicat Mixte, et compte tenu de la part qui revient à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (en lieu et place des communes du Cannet et de Mougins), à savoir :

- ✓ 25 % pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- ✓ 75 % pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

La répartition est soumise au vote du Comité Syndical selon les taux exposés dans le tableau ci-dessous et le budget sera réparti de la façon suivante :

CLES DE REPARTITION ET MONTANT DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2021		
Montant total de la répartition		1.290.400,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 06	25,00 %	322.600,00 €
CA Cannes Pays de Lérins	75,00 %	967.800,00 €
TOTAL		1.290.400,00 €

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Résultat du vote :

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 01/02/2021

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 07
 Nombre de membres présents : 05
 Nombre de suffrages exprimés : 06
 VOTES :
 Pour : 06
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/01/2021

Présenté par Le Président (1),
 A Mougins, le 01/02/2021
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Mougins, le 25/01/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mougins, le
 02/02/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature that appears to be 'M. Nasre' and several other illegible signatures.